

Informations relatives à la déclaration de santé pour votre vaccination anti-Covid

Différents groupes de population reçoivent actuellement une invitation à se faire vacciner contre le coronavirus. Vous en faites partie. Vous recevrez deux injections, ce qui signifie que vous devrez vous déplacer à deux reprises.

- Si votre lettre d'invitation vous est envoyée par le RIVM (Institut national de la santé et de l'environnement), elle est accompagnée d'une déclaration de santé. Lorsque vous prenez rendez-vous, vous recevez un e-mail de confirmation contenant également un lien vers ce formulaire.
- Si votre invitation vous parvient par l'intermédiaire de votre employeur, vous recevez, après avoir pris rendez-vous, un e-mail de confirmation contenant un lien vers la déclaration de santé.

Vous devez remplir la déclaration de santé avant de vous rendre au centre de vaccination, et ce, pour les deux injections. Pourquoi est-il important de remplir la déclaration, et quels sont les renseignements demandés ?

Quels sont les renseignements demandés ?

Il importe que vous répondiez aussi complètement que possible aux questions.

Quelques exemples de questions :

- Avez-vous déjà perdu connaissance après une vaccination ?
- Êtes-vous épileptique ?
- Avez-vous un trouble de la coagulation ?

Vos réponses permettent au personnel du centre de vaccination de vous administrer le vaccin dans les meilleures conditions.

Remplir la déclaration

Les questions de la déclaration de santé portent sur votre état de santé général afin de déterminer, en fonction de vos réponses, si vous pouvez être vacciné(e). Le formulaire indique aussi les cas dans lesquels vous **ne devez pas vous rendre au centre de vaccination**, par exemple si vous êtes enrhumé(e). La déclaration est disponible en néerlandais et en anglais. Si vous ne maîtrisez pas ces langues, faites vous aider par quelqu'un pour la remplir.

Vous suivez un traitement contre la thrombose ?

Si vous suivez un traitement contre la thrombose, veuillez prendre contact avant la vaccination avec le service chargé de ce traitement. Il vous indiquera si le vaccin peut vous être injecté à la date prévue. Important : vous ne pourrez pas être vacciné(e) sans l'accord du service de traitement contre la thrombose.

Questions posées le jour de vos injections

La déclaration de santé comporte cinq questions à compléter le jour de la vaccination, et ce, pour les deux injections. Il s'agit notamment de vérifier que vous n'êtes pas contaminé(e) par le coronavirus.

Exemples :

- Avez-vous été testé(e) positif(ve) au coronavirus durant les quatre dernières semaines ?
- Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes du Covid-19 (congestion ou écoulements nasaux, éternuements, maux de gorge, toux, difficultés respiratoires, perte du goût ou de l'odorat) ?
- Êtes-vous en quarantaine, par exemple parce que vous avez séjourné dans une zone à risque (orange ou rouge), ou été en contact avec une personne contaminée ou susceptible de l'être ?

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous devez reporter votre rendez-vous.

Pensez à vous munir de votre déclaration de santé remplie lors des deux rendez-vous. Elle vous permet d'être vacciné(e) avec le maximum de sécurité.